

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-FELIX-LAURAGAIS

Séance du 13 Mars 2025

A 20 heures 30

Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 11 Votants : 12

L'an deux mille vingt-cinq, le 13 mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de SAINT FELIX LAURAGAIS, légalement convoqué le 6 mars 2025, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain BOURREL, Maire.

Présents : M. Alain BOURREL, M. Christian COMBECAVE, Mme Marie-Pierre BATIGNE, M. Christian FABRE, Mme Maryse BALLESTRIN, Mme Françoise CLOAREC, M. Pierre CUTTIER, M. François MITTOU, Mme Hélène OUACHEE, M. René PUGET, Mme Danielle SOLOMIAC

Excusés : Mme Katharina FRICKER a donné pouvoir à Mme Françoise CLOAREC

Absents : M. Jacques DEMARLE – M. Samuel PELLET – Mme Emilie TORRES

Secrétaire de séance : Mme Danielle SOLOMIAC

Le procès-verbal de la séance du 13 février 2025 est adopté à l'unanimité.

1 – Lancement d'un marché pour l'entretien de la voirie

M. le Maire explique aux membres du Conseil Municipal, que malgré les travaux d'entretien annuel de la voirie communale, plusieurs chemins nécessitant de grosses interventions sont en attente, le coût global dépassant le seuil des 100 000 € HT (seuil qui dispense de publicité et de mise en concurrence préalables).

Afin de pouvoir effectuer au mieux ces travaux, il est nécessaire de lancer un appel d'offres.

Parmi les chemins concernés, il y a le chemin rural dit « Chemin d'en Gry », très utilisé par des poids lourds. Vu la spécificité de ces travaux, la création de deux lots pourraient être envisagée :

- Lot 1 : Chemin d'en Gry
- Lot 2 : Autres chemins

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer un marché pour l'entretien de la voirie, constitué de deux lots distincts.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

2 – Demande de subvention au CD31 pour aménagement d'un parking à Cadenac

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'aménager un espace multi-usages : parking de l'église et pour les usagers. Il sera aussi utilisé par les associations (comité des fêtes et club de pétanque)

Monsieur le Maire présente les offres de deux sociétés, pour aménager ce parking :

- LAURAGAISE DE TRAVAUX PUBLICS : 24 287.00 € HT
- VALLEZ : 24 665.60 € HT

M. le Maire propose de solliciter M. le Président du Conseil Départemental pour une aide financière afin de réaliser cet aménagement.

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **VALIDE** le choix de l'entreprise Lauragaise de Travaux Publics pour un montant de 24 287.00 € HT
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document à cette demande

3 – Demande de subvention à la Région au titre de l'Eco Chèque Mobilité Collectivités Véhicule électrique

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal l'acquisition d'un véhicule utilitaire électrique pour le service technique.

Le choix s'est porté sur un Berlingo Van Fourgon d'un coût de 32 454.30 € HT.

La Commune a pu bénéficier de plusieurs aides :

- Bonus écologique : 3 000.00 €
- Prime à la conversion : 8 000.00 €
- Aide du Conseil Départemental : 10 638.94 €

Le montant restant à charge pour la Commune s'élève à 10 815.36 € HT

Les collectivités étant éligibles au dispositif Eco Chèque Mobilité collectivité, pour ce type d'acquisition, Monsieur le Maire propose de déposer un dossier auprès de La Région.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de La Région Occitanie pour solliciter une aide à l'acquisition d'un véhicule électrique au titre du dispositif Eco Chèque Mobilité Collectivités.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférant à cette demande

4 – Demande de subvention au CD31 pour installation d'un panneau d'affichage lumineux

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la décision d'étudier l'installation d'un panneau d'affichage lumineux, situé à l'entrée du village.

La société LUMIPLAN a présenté un devis pour un panneau vertical de 2.20 m2, soit 1.25 m x 1.75m.

Le coût s'élèverait à 11 200 € HT pour l'acquisition et 15 € HT/mois pour la maintenance.

M. le Maire propose de solliciter M. le Président du Conseil Départemental pour une aide financière.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental pour l'installation d'un panneau lumineux.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document à cette demande

5 – Subventions de fonctionnement 2025 aux associations

A la suite de leur demande et au vu de l'intérêt que représentent leurs actions pour l'animation de la Commune, il est proposé d'attribuer des subventions de fonctionnement aux associations mentionnées dans le tableau ci-dessous, pour contribuer au bon fonctionnement de leurs activités.

ASSOCIATION	Montant attribué
ADTP - Passion Saint Félix	2 000.00 €
Arts Vagabonds	500.00 €
Comité des fêtes de SAINT FELIX	2 000.00 €
Comité FNACA de REVEL	300.00 €
Fête historique de LA COCAGNE	500.00 €
Entente Sportive St FELIX - St JULIA	500.00 €
Les Pétanqueurs de Saint Félix	700.00 €
Lions de Guerre	500.00 €
Los Caminaires 4X4	500.00 €
Los Festivayres	1 000.00 €
Prévention Routière (Intervention école)	300.00 €
Vieille poste (projet Capuçon)	3 000.00 €
JE 2 Scène	500.00 €
MONTANT TOTAL ATTRIBUE	12 300.00 €

Où l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **ACCORDE** les subventions citées ci-dessus.
- **PRECISE** que la subvention attribuée à La Prévention routière sera versée après intervention auprès des élèves de l'école.

6 – Demande subvention au CD31 pour remplacement des menuiseries d’une salle associations

M. le Maire explique aux membres du Conseil Municipal la nécessité de remplacer la porte et les fenêtres du local mis à disposition d’associations et situé Rue des Nobles.

La société LABEUR a présenté un devis pour la fourniture et la pose d’une porte et de cinq fenêtres avec persiennes.

Le coût s’élèverait à 9 272.00 € HT.

M. le Maire propose de solliciter M. le Président du Conseil Départemental pour une aide financière.

Oùï l’exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité des membres présents ou représentés :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental pour le remplacement des menuiseries d’une salle associations.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document à cette demande

7 – Avenant n°2 – Lot 3 – Maison de Santé

Monsieur le Maire rend compte de l’avancement des travaux de la Maison de Santé.

Des travaux supplémentaires sont à envisager, qui concernent le gros œuvre et la maçonnerie.

Il s’agit de réaliser des ouvertures en rez de chaussée, ainsi que le dallage dans le local podologue.

De plus, pour l’ensemble du bâtiment, le choix de faire du béton coloré implique une plus-value.

Le devis de l’entreprise GRANIER et FILS s’élève à 9 456.78 € HT et fera l’objet d’un avenant.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Oùï l’exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité des membres présents ou représentés :

- **ACCEPTE** le devis et l’avenant n°2 de la société GRANIER et FILS pour un montant 9 456.78 € HT
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

8 – Communauté de Communes : débat et rapport d’orientations budgétaires 2025

Conformément à l’article D5211-18-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui indique que « ... le rapport prévu à l’article L. 2312-1 est transmis par l’établissement public de coopération intercommunale aux maires des communes qui en sont membres dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l’assemblée délibérante... », ce rapport fait l’objet d’une communication en conseil Municipal

Monsieur le Maire, après en avoir donné lecture, demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur ce dossier.

Oùï l’exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité des membres présents :

- **PREND ACTE** de la tenue du débat d’orientation budgétaire et de la présentation du rapport d’orientations budgétaires de la Communauté de Communes Aux sources du Canal du Midi pour l’année 2025.

9 – Demande de subvention ANAH au titre du dispositif RHI-THIRORI pour travaux de réhabilitation sur trois immeubles en péril

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil Municipal l’étude de faisabilité RHI-THIRORI, menée par le Cabinet URBANIS, concernant la réhabilitation des maisons en péril, rue Dédoat de Séverac.

Il rappelle également que cette étude a fait suite aux travaux de confortement/sécurisation réalisés par la commune, qui s’est substituée aux propriétaires.

Afin de mettre fin durablement à cette situation de dégradation, il faudrait envisager la réhabilitation de ces immeubles.

Cette opération, de par sa complexité technique et financière nécessite un soutien de

l’Anah, tant dans sa phase d’étude que de réalisation. Aussi, Monsieur le Maire propose de solliciter l’éligibilité de cette opération aux dispositifs RHI -THIRORI de l’ANAH.

Oùï l’exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité des membres présents ou représentés :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention ANAH au titre du dispositif RHI-THIRORI concernant ces trois immeubles.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à tout document afférent à ce dossier.

11 – Questions et informations diverses

Néant